

A quoi sert l'Europe ? On n'achète pas un costume XXL quand on taille du M

écrit par Maxime | 30 novembre 2016



L'Europe ne sert plus à grand chose de positif.

Les directives et règlements ont déjà rapproché des pans entiers du droit des Etats membres, qui, à la base, partaient déjà d'un socle commun, que leur fournissait notamment le droit romain.

Une coopération entre ces pays peut se poursuivre sur une base conventionnelle obligeant à obtenir l'accord de tous pour l'adoption d'un nouveau texte.

Certains textes pourront être adoptés par certains seulement.

Le progrès passe par une approche adaptée. Or, où est le progrès dans le fait de soumettre tous les Etats aux mêmes normes, qu'elles soient ou non adaptées à leur cas particulier ?

Nous ne sommes pas aux Etats-Unis où tous les Etats sont nés à peu près à la même période, où l'Etat fédéral incarne cette unité. Nous sommes sur un très vieux continent avec des histoires et identités nationales. On n'achète pas un costume XXL quand on taille du M.

Nous en sommes au stade de réviser et réécrire les textes déjà

adoptés. Cela ne sert à rien car, comme pour le droit interne, les réformes sont souvent pires que les textes existants.

La seule réforme qui vaille est celle qui conduirait à soustraire à la compétence européenne des questions qui relèvent du vivre ensemble national, comme celle du port des signes islamiques au travail par exemple.

Les candidats à la primaire de la droite ont proposé qu'il y ait moins de parlementaires. C'est une nécessité, de même que l'activité législative est inéluctablement appelée à décroître. De même, le nombre de parlementaires européens devrait être bien inférieur à ce qu'il est.

Il faut donc que cette UE disparaisse, et avec elle les postes de tous ces gens pleins de pouvoirs dont on ne sait pas grand chose et que le peuple n'a pas directement désigné.

Seule une Cour de justice devrait survivre à cette disparition pour connaître des litiges résultant des conflits dans l'application des textes existants et des conventions internationales qui seraient votées à l'avenir sur une base unanime.

La désignation des juges de cette cour devrait aussi avoir un caractère démocratique, tant son pouvoir décisionnel est important.